

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY**42, Place des Artisans Boulangers****42740 LA TERRASSE SUR DORLAY****Tél : 04 77 20 95 59****Fax : 04 77 20 90 57****mairie@laterrassesurdorlay.fr****www.la-terrasse-sur-dorlay.com****PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025**

Le TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA TERRASSE SUR DORLAY, régulièrement convoqués le 26 mars 2025, se sont réunis en Mairie de La Terrasse sur Dorlay, sous la présidence de M. Christian DUCCESCHI le Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : M. Christian DUCCESCHI, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Yves CHOMIER, M. Stéphane PARRIN, M. Rémi GOUDARD, M. Vincent MATRICON, M. Jean-Eric PIERAGGI, M. Olivier VALLET, Mme Stéphanie FREYCENET, M. Marc RIVORY, M. Christophe THELISSON, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE, M. Stéphane VIVIER

Absents excusés : Mme Sandrine TERRASSON

Soit QUATORZE membres présents, QUATORZE votants sur QUINZE en exercice

Secrétaire de séance : M. Marc RIVORY

1- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 janvier 2025*

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Approbation à l'unanimité

2- *Compte financier unique 2024*

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Myriam THEVENON, 1ère adjointe au Maire va procéder au vote du compte financier unique après l'avoir présenté au conseil municipal.

La présentation fait du Compte financier unique 2024 se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		588 793,81€	14 512,22€	
Opérations de l'exercice	720 765,70 €	792 115,73€	436 538,55 €	286 256,91 €
TOTAUX	720 765,70 €	1 380 909,54€	451 050,77 €	286 256,91 €
Résultat de clôture		660 143,84€	164 793,86 €	
Restes à réaliser			12 187,80 €	26 169,64 €
TOTAUX CUMULES		660 143,84€	176 981,66 €	26 169,64 €
RESULTATS DEFINITIFS		660 143,84€	150 812,02 €	

Approbation à l'unanimité

3- Affectation du résultat 2024

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement se monte à 660 143,84€ €

Le besoin de financement (déficit) à la clôture de l'exercice 2024 de la section d'investissement (corrigé des restes à réaliser) se monte à 150 812,02 €.

Il convient donc d'affecter à minima 150 812,02 € du résultat de fonctionnement en réserve au compte 1068 du budget 2025 afin de financer le déficit de clôture de la section d'investissement 2024 et de reporter l'excédent résiduel en section de fonctionnement du budget 2025.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	+ 71 350,03 €
B Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	+ 588 793.81 €
C Résultat à affecter au BP = A+B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 660 143,84 €
D Solde d'exécution d'investissement	-164 793,86
E Solde des restes à réaliser d'investissement	13 981,84€
Besoin de financement F =D+E	- 150 812,02 €
AFFECTATION = C =G+H	+ 660 143.84 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 150 812.02 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 509 331.82 €
DEFICIT REPORTE D 001	

Approbation à l'unanimité

4- Vote des taux d'imposition 2025

Les recettes fiscales de la commune représentent plus de la moitié de ses ressources.

Elles sont essentiellement composées des impôts locaux payés par les ménages, puisque la fiscalité professionnelle est perçue directement par St-Etienne Métropole.

A compter de 2023, les collectivités retrouvent leur pouvoir sur de taux de la taxe d'habitation. Elle ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à la taxe d'habitation

Pour 2025 les bases fiscales prévisionnelles s'établissent comme suit :

	Bases d'imposition	Taux de référence	Coefficient de variation	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	722 800 €	37,11 %	1,000000	37,11 %	268 231 €
Taxe foncière (non bâti)	20 000 €	47,05 %		47,05 %	9 692 €
Taxe d'habitation	29 500 €	14,76 %		14,76 %	4 354 €

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux.

Approbation à l'unanimité

5- Subventions aux associations

Chaque commune est libre d'apporter son aide aux activités associatives qu'elle souhaite soutenir.

Ces aides peuvent passer notamment par la mise à disposition de moyens en nature (matériels, bâtiments, salles, etc...) ou par le versement de subventions.

Traditionnellement, le conseil municipal délibère chaque année au moment du budget sur l'attribution des subventions.

A cette fin un crédit de 39 230 € a été porté au budget.

Conformément aux engagements pris par la commune il y a lieu de voter à minima les subventions suivantes :

La crèche 13000€

Maison des Tresses et Lacet : cotisation 600€ et subvention 1 200€

Association	Montant 2024	Montant 2025	Vote
CREATIONS ET LOISIRS	500 €	500 €	Approbation à l'unanimité
ACCA	500 €	500 €	Approbation à l'unanimité
AFR (Crèche)	16 000 €	13 000 €	Approbation à l'unanimité
CKDT	0 €	700 €	Approbation à l'unanimité
LES NOUVEAUX ATELIERS DU DORLAY (cotisation)	80 €	80 €	Approbation à l'unanimité
LOISIRS AMITIES Doizieux – La Terrasse sur Dorlay	500 €	500 €	Approbation à l'unanimité
MAISON DES TRESSSES ET LACETS (cotisation)	600 €	600 €	Approbation à l'unanimité
MAISON DES TRESSSES ET LACETS (subvention)	1 200 €	1 200 €	Approbation à l'unanimité
TRUITE DU DORLAY	350 €	350 €	Approbation à l'unanimité

6- Fongibilité des crédits en fonctionnement et investissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est passée à l'instruction comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette nouvelle norme permet une certaine souplesse budgétaire en offrant la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire le pouvoir de procéder à des virements de crédits entre chapitres budgétaires à l'exclusion des dépenses de personnel.

Cette délégation au Maire est limitée à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Lorsque dans ce cadre une décision de virement de crédits est prise par le Maire, celui-ci en informe l'assemblée délibérante lors de la plus proche séance

Approbation à l'unanimité

7- Budget primitif 2025

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

La structure d'un budget comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chaque section regroupe les dépenses et recettes détaillées par article comptable. Ces articles sont regroupés par chapitre.

La section de fonctionnement regroupe essentiellement :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions, etc...) ;
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des prestations de ses services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, etc...

La section d'investissement comporte essentiellement :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux, acquisitions...) ;

- En recettes : les emprunts, les subventions des opérations d'investissements, et l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Le projet de budget 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 252 783,55 €	1 252 783,55 €	945 307,12 €	945 307,12 €

Approbation à l'unanimité

8- Modification conventions Association Familles Rurales Loire Services

Pour rappel la crèche a été reprise par l'Association Famille Rurales Loire Service depuis le 1er janvier 2021.

Une convention de partenariat et une convention de mise à disposition de locaux appartenant au domaine public ont été signées avec l'Association Familles Rurales.

Suite à un impact statutaire et administratif qui a obligé l'association départementale spécifique à la gestion petite enfance à être appelée « Familles Rurales Loire Services Petite Enfance », elle sera toujours adossée à la Fédération pour son accompagnement.

Il y a lieu de modifier la convention de partenariat et la convention de mise à disposition de locaux appartenant au domaine public.

Approbation à l'unanimité

9- Travaux d'éclairage City Stade 2025-Fonds de concours SIEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Réfection Eclairage City Stade en Led.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Refection Eclairage City Stade en Led	3 076 €	56.0 %	1 723 €
TOTAL	3 076 €		1 723 €

Un complément de chiffrage est en cours pour l'installation d'un coffret électrique, il en découlera une délibération complémentaire ultérieurement

Approbation à l'unanimité

10- Travaux d'éclairage des tennis 2025-Fonds de concours SIEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Réfection Eclairage des tennis en Led.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Refection Eclairage des tennis en Led	16 031 €	56.0 %	8 977 €
TOTAL	16 031 €		8 977 €

Approbation à l'unanimité

11- Travaux d'éclairage de l'ancienne gare 2025-Fonds de concours SIEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Réfection Eclairage de l'ancienne gare en Led.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Refection Eclairage de l'ancienne gare en Led	8 438 €	56.0 %	4 725 €
TOTAL	8 438 €		4 725 €

Approbation à l'unanimité

12- Travaux d'éclairage de mise en valeur de l'église 2025-Fonds de concours SIEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Réfection Eclairage de mise en valeur de l'église en Led.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Réfection Eclairage mise en valeur de l'église en Led.	86 029 €	56.0 %	48 176 €
TOTAL	86 029 €		48 176 €

Approbation à l'unanimité

13- Convention avec Saint Etienne Métropole

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour les travaux du hall d'entrée de la Maison des Tresses et Lacets, on est dans l'obligation de créer un accès PMR dès que l'on fait des travaux de rénovation dans les bâtiments recevant du public.

La rampe d'accès PMR n'étant plus aux normes, et pour la refaire faire le coût est très élevé.

En accord avec Saint Etienne Métropole, on peut créer dans la cour une place de parking PMR avec un cheminement jusqu'à l'entrée de la Maison des Tresses et Lacet.

La cour appartenant à Saint Etienne Métropole, il y a lieu de prévoir une convention de mise à disposition de terrain.

Approbation à l'unanimité

14- Questions diverses

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour les travaux du hall d'entrée de la Maison des Tresses et Lacets, on est dans l'obligation de créer un accès PMR dès que l'on fait des travaux

- Semaine d'animations :

La semaine d'animations débutera le 21 juin par la fête de la musique et se terminera le 29 juin par le traditionnel repas républicain. De nombreuses activités organisées par les associations de notre commune seront proposées aux habitants.

- Changement de logiciel pour la gestion de la cantine et du périscolaire :

Le remplacement du logiciel pour la gestion de la cantine et du périscolaire est à l'étude. Une présentation a été effectuée et un devis a été établi par la société 3D Ouest dont le logiciel correspond parfaitement aux besoins des utilisateurs et de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

Fait le 09/04/2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

